



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 14 février 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LA DATE LIMITE DES DEMANDES FÉDÉRALES D'ASSISTANCE-CHÔMAGE EN CAS DE CATASTROPHE EST PROLONGÉE JUSQU'AU 28 FÉVRIER

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les New-Yorkais qui ont perdu leur emploi ou leurs revenus en raison de l'ouragan Sandy ont désormais un délai supplémentaire allant jusqu'au 28 février 2013 au lieu du 4 février pour effectuer leur demande fédérale d'assistance-chômage en cas de catastrophe (DUA).

« La destruction matérielle causée par l'ouragan Sandy dans l'État de New York fut sans précédent, et par conséquent, de nombreux New-Yorkais ont perdu leur emploi, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces fonds fédéraux continueront d'aider ceux qui essaient toujours de se remettre sur pied, et la prolongation permettra aux New-Yorkais n'ayant pas pu le faire d'effectuer une demande d'assistance-chômage en cas de catastrophe. »

Des prestations d'assurance-emploi en cas de catastrophe sont offertes comme une aide supplémentaire à ceux qui ont perdu leur emploi et qui vivent et travaillent dans les comtés du Bronx, de Kings, Nassau, New York, Orange, Putnam, Richmond, Rockland, Rockland, Queens, Suffolk, Sullivan, Ulster et Westchester.

Tous ceux qui sont au chômage à la suite de l'ouragan Sandy peuvent soumettre une demande au Ministère du Travail. Les conditions pour percevoir l'allocation pour catastrophe naturelle sont plus larges que pour l'allocation chômage standard. Plus spécifiquement, un individu qui n'est pas admissible à l'allocation chômage standard peut percevoir une assistance en cas de catastrophe dans les cas suivants :

- Blessé dans la catastrophe et dans l'incapacité de travailler, que la personne soit salariée ou travailleur indépendant.
- Le lieu de travail est endommagé ou détruit, ou la personne ne peut pas travailler en raison de la catastrophe.
- Les transports domicile-travail ne sont pas disponibles en raison de la catastrophe.
- La personne ne peut pas se rendre au travail, car elle doit traverser la région touchée, ce qui est impossible en raison de la catastrophe.

French

- La personne a prévu de commencer à travailler, mais ne le peut en raison de la catastrophe.
- La personne tire la plupart de ses revenus des zones touchées par la catastrophe, et l'entreprise est fermée ou inopérable en raison de la catastrophe.

Les travailleurs autonomes sont également admissibles et incluent les propriétaires de petites entreprises, les chauffeurs de taxi indépendants, les vendeurs, les pêcheurs commerciaux indépendants et les fermiers.

Le commissaire du Ministère du Travail de l'État de New York Peter M. Rivera a déclaré : « En visitant les régions les plus durement touchées, j'ai constaté de mes yeux que les gens veulent travailler, reprendre leur vie. Cette assistance les a aidés et nous voulons faire en sorte que tous ceux qui ont besoin d'aide en reçoivent. Nous incitons tout le monde à communiquer avec nous avant la date limite, repoussée au 28 février. »

De plus, les demandeurs faisant une demande durant la période de prolongation auront jusqu'à 90 jours pour soumettre la preuve de leur emploi ou de leur statut de travailleur indépendant, et ils recevront un lien IRS pour récupérer rapidement les documents fiscaux perdus ou détruits.

Les règles fédérales exigent que le Ministère du Travail de l'État détermine d'abord l'admissibilité du demandeur à l'assurance-emploi de l'État avant que la DUA fédérale ne soit offerte.

Pour effectuer une demande d'allocation chômage ou d'allocation chômage en cas catastrophe naturelle, ceux qui sont concernés par l'ouragan et qui ont perdu leur emploi ou leurs revenus doivent appeler le Centre des demandes par téléphone (Telephone Claims Center – TCC) au 1-888-209-8124, ou au 1-877-358-5306 s'ils résident en dehors de l'État. Les demandeurs doivent répondre aux questions pour indiquer qu'ils ont perdu leur emploi en raison de l'ouragan Sandy. Afin de percevoir les allocations, vous devez faire votre demande avant le 28 février 2013.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418